



La pêche et l'aquaculture

Plus de 100 millions d'€ de produits de la mer commercialisés

Une grande région de pêche professionnelle maritime



Avec un linéaire côtier de 400 km et 60 km d'estuaire de la Loire, la région compte plus de 370 navires de pêche professionnelle maritime et emploie près de 1 050 marins pêcheurs. Troisième région française de pêche professionnelle maritime pour la valeur des ventes réalisées en criée (104 millions d'euros en 2021, derrière la Bretagne et la Normandie), elle compte 5 ports de pêche équipés d'une criée. La quantité vendue dans ces dernières s'élève à 18 810 tonnes en 2021 (*source : FranceAgriMer et Dirm Nammo*).

Le premier site d'élevage de coques en France

L'aquaculture comprend l'élevage de coquillages comme les huîtres ou les moules, et l'élevage de poissons en eau de mer comme en eau douce. La surface des concessions aquacoles s'étend sur 1 107 ha. Les Pays de la Loire sont le premier site d'élevage français de coques. Cette activité a été développée en Loire-Atlantique dans les années 1980 dans le Traict du Croisic, zone humide où la mer pénètre profondément dans les terres sur 700 hectares. Une grande partie de la production de la quinzaine d'entreprises présentes sur cette zone est exportée en Espagne (*source : DIRM-NAMO*).



En 2021, les pêches maritimes ont continué à être perturbées

Le renouvellement de la flotte de la pêche professionnelle maritime est confrontée à plusieurs contraintes :

- les coûts élevés des navires (achat et entretien)
- les restrictions pesant sur l'activité de pêche professionnelle (totaux admissibles de captures, taille minimale de commercialisation...) afin de garantir l'approvisionnement des stocks et la protection de la ressource
- les difficultés de recrutements et de fidélisation de la main-d'œuvre
- la faible visibilité sur l'activité et les résultats des entreprises
- les démarches pour l'obtention d'un permis de mise en exploitation (pour l'entrée en flotte d'un navire)

En 2021, le double impact de la pandémie et de l'incertitude réglementaire liée au Brexit a continué à perturber les pêches maritimes. Si la flotte côtière a peu subi les impacts du confinement et de la fermeture des cantines et restaurants au printemps, les navires hauturiers ont en revanche connu une forte déstabilisation des marchés. Les aides spécifiques mises en œuvre par le Secrétariat d'Etat chargé de la Mer ont apporté une réponse concernant la trésorerie aux entreprises de pêche. Côté commercialisation, le résultat des 19 criées (interrégion Bretagne – Pays de la Loire) affiche une nette hausse par rapport à 2020 : avec une demande persistante des produits de la mer, les prix moyens sont restés soutenus.

Concernant le Brexit, la Commission européenne a validé le plan de soutien à la pêche et les différents régimes pour les navires de 12 mètres et plus. Par ailleurs, le Secrétariat d'Etat chargé de la Mer a poursuivi tout au long de l'année des négociations intensives pour l'attribution des

licences de pêche aux armements français par les autorités du Royaume-Uni (accès aux eaux de Jersey et Guernesey).

Ainsi, en 2021, les entreprises ont pu bénéficier de soutiens financiers exceptionnels mis en place par l'Etat et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour pallier aux arrêts temporaires dus au Covid et au Brexit. L'Etat a également mis en place un accompagnement exceptionnel des investissements dans le secteur de la pêche dans le cadre du plan de relance lancé suite à la crise sanitaire. Ces aides pour une meilleure résilience et souveraineté de la France s'ajoutent à celles accordées pour la promotion des métiers pêche-aquaculture. (*source : DIRM-NAMO*).

La répartition de la flotte en 2021

| Département | Nombre de navires |
|------------------|-------------------|
| Loire-Atlantique | 134 |
| Vendée | 239 |
| Ensemble | 373 |

Source : DIRM-NAMO

Le nombre de navires de pêche maritime immatriculés en Pays de la Loire représente 10 % de la flotte de métropole. Près des deux tiers des navires ligériens sont immatriculés en Vendée.

| Longueur | nombre de navires | % |
|----------|-------------------|-------|
| < 8 m | 36 | 10 % |
| < 12 m | 81 | 22 % |
| < 16 m | 31 | 8 % |
| < 25 m | 225 | 60 % |
| Ensemble | 373 | 100 % |

Source DIRM-NAMO

Les navires de pêche maritime ligériens mesurent très majoritairement entre 16 et 25 mètres. Ils sont principalement dédiés à la petite pêche.

| genre | nombre de navires | % |
|--|-------------------|-------|
| Pêche au large | 46 | 12 % |
| Pêche côtière | 49 | 13 % |
| Petite pêche | 277 | 75 % |
| Ensemble | 372 | 100 % |
| + 1 navire en cultures marines pêche (CMP) | | |

Source : DIRM-NAMO

La Loire-Atlantique, premier producteur de coques en France

Le département de la Loire-Atlantique compte 2 ports équipés d'une criée : La Turballe et Le Croisic. 134 navires de pêche sont immatriculés à Nantes ou Saint-Nazaire pour la pêche professionnelle maritime (77 % armés en petite pêche). 438 marins-pêcheurs (42 % des marins-pêcheurs ligériens) sont recensés en Loire-Atlantique.

7 079 tonnes de poissons sont commercialisées en criées (38 % des Pays de la Loire) représentant 36,69 millions d'euros (36 % des Pays de la Loire).

Au niveau national, la criée de La Turballe occupe la 1^{re} place pour la commercialisation du chinchard à queue jaune et celle du Croisic, la 1^{re} place pour la commercialisation de la crevette (bouquet).

Concernant l'aquaculture, on dénombre 57 navires aquacoles immatriculés et 163 marins identifiés. La Loire-Atlantique est le 1^{er} département producteur français de coques.

La Vendée, un département majeur pour la production de naissain d'huîtres creuses d'écloserie en France

Le département de la Vendée compte 3 ports équipés d'une criée : Noirmoutier, Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles-Croix-de-Vie. 239 navires sont immatriculés aux Sables-d'Olonne, Noirmoutier et Yeu pour la pêche professionnelle maritime (73 % armés en petite pêche). On comptabilise 612 marins-pêcheurs.

11 673 tonnes de poissons sont commercialisées en criées (62 % des Pays de la Loire) représentant 64,62 millions d'euros (64 % des Pays de la Loire). Les Sables-d'Olonne couvrent 64 % du tonnage total en Vendée et 66 % de la valeur commercialisée.

Concernant l'aquaculture, on dénombre 246 navires aquacoles immatriculés et 365 marins.

Au niveau national, la criée des Sables-d'Olonne occupe le 1^{er} rang pour la commercialisation du bar et de la sole.

Les Pays de la Loire sont la 1^{re} région productrice de naissains d'écloserie en France. L'approvisionnement en écloserie représente environ 70 % de la production d'huîtres françaises. (source : Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire).